

LE PROJET ASSISTANCE 2018

À partir du **1^{er} janvier 2018**, une personne handicapée pourra, **sans réservation**, bénéficier de l'assistance d'un agent Transilien pour monter ou descendre du train. Soutenu par le STIF, ce service sera garanti à toute personne ayant un taux d'incapacité $\geq 80\%$, **sans interruption de 6h30 à 20h du lundi au vendredi**, dans toutes les gares accessibles.

Le 16 janvier 2018 à midi, Soraya reçoit un appel téléphonique : elle doit être dans **deux heures à Melun** pour son entretien d'embauche, à l'origine prévu le lendemain.



Soraya arrive en gare et **indique sa présence à un agent afin qu'il l'aide à monter dans le train**. Elle peut utiliser la borne d'appel, l'application dédiée, ou se présenter directement à lui.

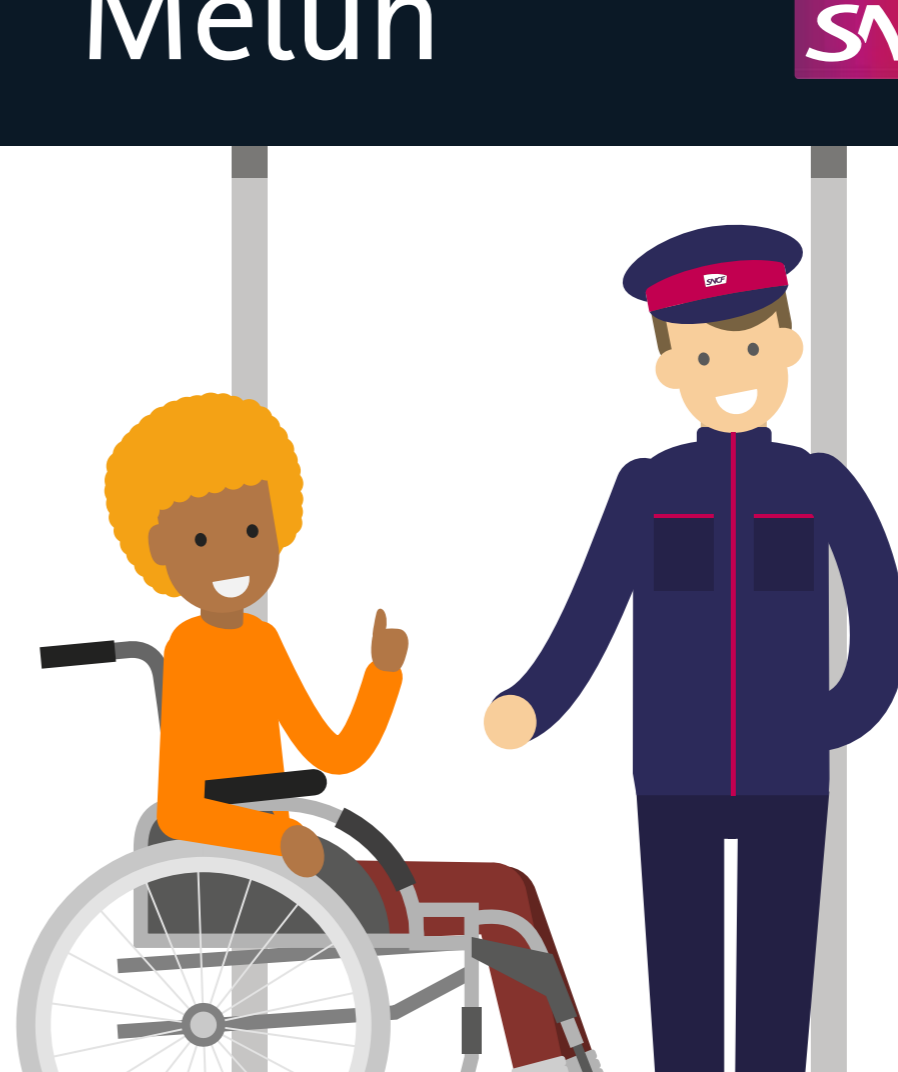
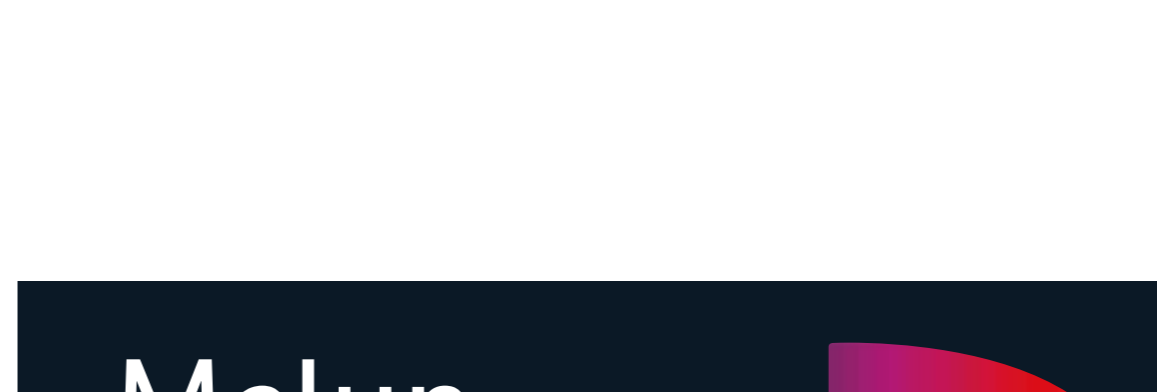
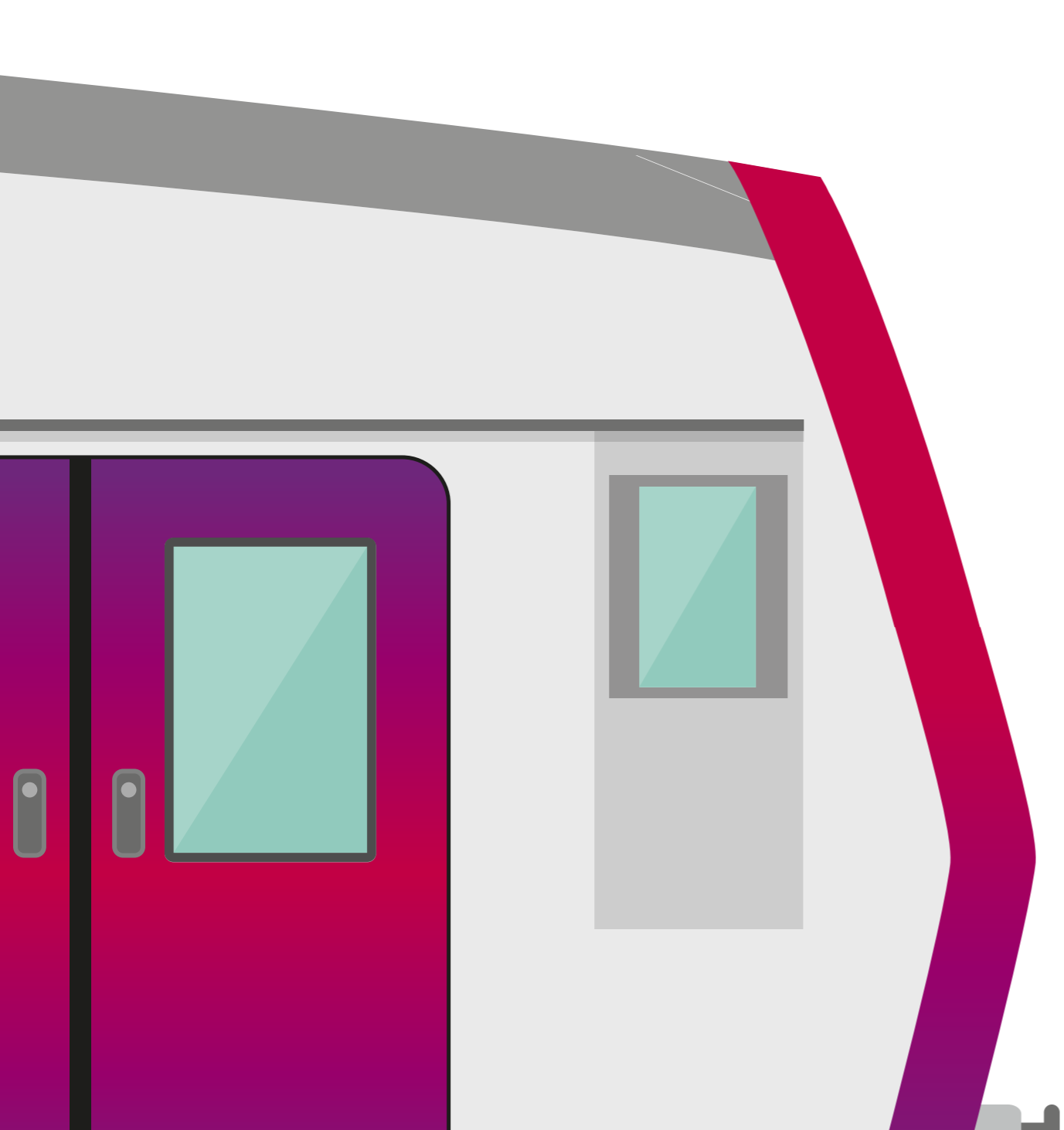
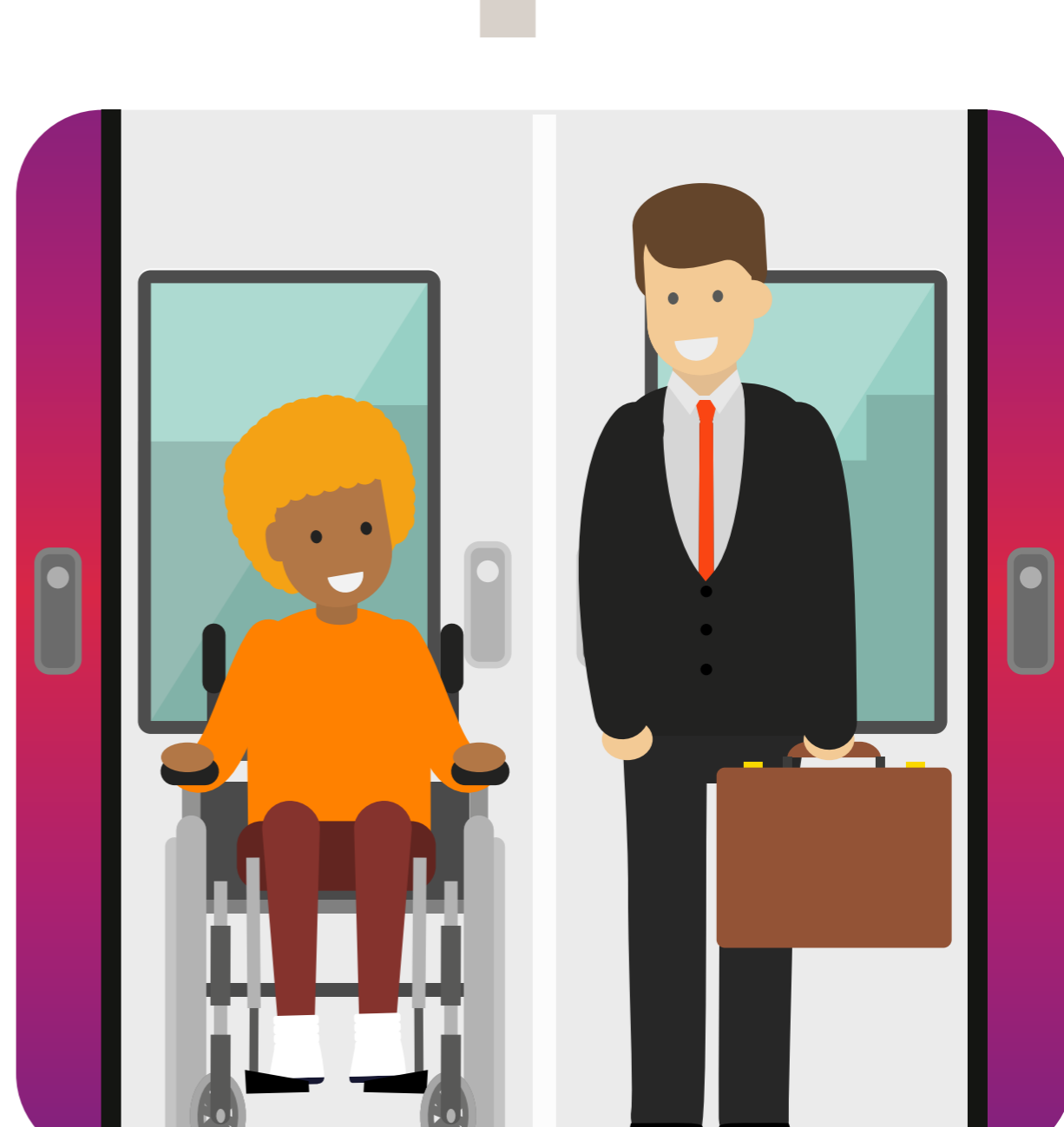
Les automates de vente sont conçus pour permettre à **tous les voyageurs d'acheter un billet** (Soraya peut quand même demander de l'aide à l'agent pour réaliser l'opération, si elle le souhaite).



L'agent avertit la gare de Melun de l'arrivée de Soraya et lui transmet son numéro de train.



L'agent Transilien aide Soraya à monter dans le train.



À Melun, elle est accueillie par l'agent Transilien prévenu de son arrivée. Il l'aide à descendre du train. Soraya est bien à l'heure pour son entretien d'embauche !